



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Calcul des pensions

Question écrite n° 38690

#### Texte de la question

M Jacques Médecin attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, sur les problèmes concernant la mise en application des dispositions de l'article 9 de la loi n° 82-1021 du 3 décembre 1982 modifiée par l'article 3 de la loi n° 87-503 du 8 juillet 1987. Ces dispositions législatives prescrivent d'accorder aux fonctionnaires des services publics ayant servi hors territoire métropolitain, et notamment à ceux rapatriés d'Afrique du Nord, le bénéfice de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945 qui a eu pour objet de mettre les fonctionnaires résistants ou anciens combattants de la deuxième guerre mondiale à égalité avec les fonctionnaires qui sont demeurés en fonction de 1939 à 1945. Un décret n° 85-70 du 33 janvier 1985 a fixé la composition des commissions administratives de reclassement qui doivent examiner les requêtes présentées par les intéressés. Ces requêtes sont, à l'origine, déposées par les fonctionnaires et agents auprès de leurs diverses administrations d'appartenance, chargées d'instruire les dossiers et de formuler, auprès des commissions de reclassement, des propositions de rejet ou de reconstitution de carrière. Or, jusqu'à présent, le secrétaire desdites commissions, établi au siège de l'Anifom à Paris, n'a pas encore reçu les dossiers que doivent établir les différents services du personnel du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation. Il lui demande donc s'il peut lui faire connaître les délais d'attente pour que soit effectuée la transmission desdits dossiers afin d'assurer l'exécution des demandes de reconstitution de carrière formulées par les intéressés.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Médecin Jacques](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38690

**Rubrique :** Retraites: fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 avril 1988, page 1389